



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.

Rapport N° 16
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS PAR
EXERCICE OU DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Considérant qu'en application de l'article L211-2 du Code de l'urbanisme, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté urbaine, devenue Métropole entraîne de plein droit le transfert de l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Considérant que l'article L213-3 du Code de l'urbanisme prévoit que la Métropole pourra déléguer son droit à une commune membre, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou à un concessionnaire d'une opération d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 21 décembre 2017, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption et le Maire doit en rendre compte lors d'une séance obligatoire du Conseil municipal.

Je vous informe donc des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en ce qui concerne les délégations du Droit de Préemption de la commune sur les ventes suivantes :

1 – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), une maison d'habitation cadastrée section CI 69, sise 8 bis rue du Charolais, acquise au prix de 140 000 € pour la réalisation de petits collectifs sur le secteur « Saint Jean ». Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne

2 – DIA, un garage cadastré section DT 70, sis 56 rue du Capricorne, acquis au prix de 12 750 € pour poursuivre les acquisitions déjà faites pour le compte de la Ville dans l'objectif de la maîtrise de l'îlot « Guichard/Capricorne ». Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne

3 – DIA, un immeuble cadastré section HX 17, sis 14 place des Carmes Déchaux, acquis au prix de 420 000 € plus 30 000 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur pour envisager la complète requalification de l'îlot Jacobins/Claudius et donner ainsi un nouveau visage à la place des Carmes. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne

4 – DIA, un immeuble cadastré section AD 373, sis 185 boulevard Etienne Clémentel, acquis au prix de 420 000 € pour répondre aux objectifs de la Ville de lutter contre la vacance commerciale dans le secteur entre les quartiers de Croix de Neyrat et la Plaine/Les Vergnes afin de requalifier cette entrée de ville. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 FEV. 2020

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint



Grégory BERNARD